



**Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
13 février – 27 février 2013**

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Olivier Pitre, Directeur
SESAT
Tél: (819) 732-8809 poste 8239
Courriel : olivier.pitre@sesat.ca

Eau potable : la Cour suprême refuse d'entendre Malartic

Mise à jour il y a 52 minutes

Commenter 1 | Twitter 3 | +1 2 | Recommander 10 | Partager | T- |



Deux puits d'eau potable à Malartic. Photo : Claude Bouchard

La Cour suprême refuse d'entendre la demande d'appel de la Ville de Malartic concernant la protection de l'eau potable sur son territoire.

Après avoir été déboutée par la Cour supérieure ainsi que par la Cour d'appel, la municipalité [avait demandé](#) à la Cour suprême du Canada d'interdire l'exploitation d'un banc de gravier pour préserver son eau potable.

Sans expliquer sa décision, le plus haut tribunal du pays met fin à cette saga judiciaire qui dure depuis 2010. Il a rejeté la demande d'appel avec dépens en faveur du Procureur général du Québec, de Forcier et frères (l'une des entreprises visées par le recours de Malartic) et de la municipalité de Rivière-Héva. Ces parties pourront donc réclamer de l'argent à Malartic pour les frais encourus dans les procédures judiciaires.

La municipalité de Rivière-Héva se rangeait du côté des compagnies de gravier, qui oeuvrent sur son territoire. Son maire, Réjean Guay, se réjouit de la décision de la Cour suprême : « Il y avait juste Malartic qui était contre. La municipalité de Rivière-Héva a eu des frais d'environ 50 000 \$. Il faut discuter avec notre avocat de ce qu'on peut aller chercher, mais on va aller chercher le maximum! »

Malartic refuse de jeter l'éponge

Malgré ce revers, le maire de Malartic, André Vezeau, n'a pas l'intention de baisser les bras. « On a demandé à la ministre Ouellet de ne pas renouveler les baux des deux entrepreneurs, qui se terminent en mars 2013 », indique-t-il.

Gouvernement du Québec

20 fév. 2013



Portail Québec

[Aide](#) [Plan du site](#) [Pour nous joindre](#) [English](#)

Portail Québec > Actualité gouvernementale > Fil de presse > Le commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars, livre les conclusions de sa vérification sur la gouvernance de l'eau - Communiqué no 3

Le commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars, livre les conclusions de sa vérification sur la gouvernance de l'eau - Communiqué no 3

QUÉBEC, le 20 févr. 2013 /CNW Telbec/ - Le vérificateur général du Québec par intérim, M. Michel Samson, rend public aujourd'hui le *Rapport du commissaire au développement durable*, lequel fait partie du *Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013*.

Dans le **chapitre 3**, le commissaire fait part des constats et des recommandations découlant de ses travaux.

Il n'y a pas de cadre de gestion qui précise l'ensemble des orientations gouvernementales actuelles en matière de gestion de l'eau. Un tel cadre est essentiel pour assurer la cohérence des actions des intervenants dans le domaine. La dernière démarche visant à orienter l'action gouvernementale remonte à l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* (PNE) en 2002.

La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection s'est ajoutée au cadre législatif en 2009. Toutefois, à elle seule, elle n'a pas permis de réorienter, d'intégrer ni de systématiser le droit de l'eau.

Les informations, les enjeux et les préoccupations colligés dans les plans directeurs de l'eau (PDE) des bassins versants ne sont pas toujours pris en compte dans les documents de planification de l'aménagement du territoire. De plus, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ne connaît pas le taux d'application des actions associées aux PDE.

Le MDDEFP n'a toujours pas de base de connaissances consolidée permettant d'avoir un portrait global de la ressource eau et de ses écosystèmes aquatiques afin de gérer efficacement les risques et les enjeux qui leur sont associés. Quatre années se sont écoulées depuis la mise en place du Bureau des connaissances sur l'eau. Force est de constater qu'il est peu avancé dans la réalisation de son mandat.

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) n'a pas de portrait global de l'état des infrastructures municipales relatives à l'eau et les informations obtenues auprès des municipalités pour établir le coût de l'eau sont souvent incomplètes et manquent d'uniformité. Par conséquent, il n'est pas en mesure de planifier adéquatement les investissements futurs liés aux infrastructures.

Le MDDEFP et le MAMROT ne se sont pas assurés d'une coordination suffisante des interventions gouvernementales relatives à la gestion de l'eau et d'une complémentarité de leurs actions respectives. L'absence d'orientation gouvernementale sur la gestion intégrée de l'eau et le fait que la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* n'est pas entièrement mise en œuvre après plus de 25 ans illustrent la nécessité d'apporter des améliorations à cet égard.

Le suivi des engagements énoncés dans la PNE et la reddition de comptes n'ont pas permis de soulever, en temps opportun, les problèmes liés à sa mise en œuvre, d'évaluer l'effet réel des interventions et d'apporter des correctifs, au besoin.

Le rapport détaillé et la présentation du contenu du rapport sous forme de diaporama sont disponibles sur le site Internet du Vérificateur général du Québec à l'adresse suivante : <http://www.vgq.qc.ca>, sous l'onglet « Rapport annuel du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale » de la section « Publications ».



Portail Québec > Actualité gouvernementale > Fil de presse > Le commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars, livre les conclusions de sa vérification sur l'aide financière pour les infrastructures municipales relatives à l'eau - Communiqué no 4

Le commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars, livre les conclusions de sa vérification sur l'aide financière pour les infrastructures municipales relatives à l'eau - Communiqué no 4

QUÉBEC, le 20 févr. 2013 /CNW Telbec/ - Le vérificateur général du Québec par intérim, M. Michel Samson, rend public aujourd'hui le *Rapport du commissaire au développement durable*, lequel fait partie du *Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013*.

Dans le **chapitre 4**, le commissaire fait part des constats et des recommandations découlant de ses travaux.

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a établi des balises claires et précises pour encadrer l'analyse de l'admissibilité des demandes d'aide financière. Toutefois, certaines de ces balises peuvent limiter les investissements dans des projets qui pourraient avoir un effet positif sur la protection de l'environnement. C'est le cas pour les projets d'assainissement des eaux usées qui visent spécifiquement la réduction de la toxicité du milieu récepteur, ce qui correspond à une priorité gouvernementale selon la *Politique nationale de l'eau*.

L'admissibilité des projets est établie conformément aux exigences définies dans les règles et normes, et est documentée au dossier. Également, les projets refusés l'ont été en respect de ces exigences.

La surveillance exercée par le ministère aux étapes clés du processus d'attribution des contrats par les municipalités est déficiente et ne permet pas de réduire les risques financiers qu'il encourt. Ainsi, le ministère ne reçoit pas pour tous les dossiers les plans et devis avant le lancement des appels d'offres. De plus, il ne fait pas d'analyse de l'estimation du coût des projets que lui font parvenir les municipalités et n'obtient pas toujours l'analyse du résultat des appels d'offres.

Le processus d'échantillonnage mis en œuvre pour le choix des dossiers à être vérifiés auprès des municipalités qui ont reçu une aide financière ne tient pas compte des risques liés à la gestion contractuelle. Le MAMROT effectue seulement des échantillonnages aléatoires, par exemple à l'intérieur de strates établies en fonction des montants d'aide financière accordés. Or, ce mode d'échantillonnage ne tient pas compte des risques des projets à l'égard de la gestion contractuelle.

Le MAMROT ne s'est pas doté de moyens d'intervention efficaces pour assurer le retour à la conformité en cas de non-respect par une municipalité de ses obligations prévues à l'entente. L'entente intervenue entre le MAMROT et les municipalités en ce qui concerne la réalisation des travaux et les dépenses admissibles prévoit des recours en cas de non-respect de ses modalités; par exemple la suspension du versement de l'aide financière. Toutefois, le ministère ne s'est jamais prévalu de ce recours.

Le rapport détaillé et la présentation du contenu du rapport sous forme de diaporama sont disponibles sur le site Internet du Vérificateur général du Québec à l'adresse suivante : <http://www.vgq.qc.ca>, sous l'onglet « Rapport annuel du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale » de la section « Publications ».

Source : Raymonde Côté-Tremblay
Cabinet du vérificateur général
Tél. : 418 691-5926


La Presse
20 fév. 2013
Paul Journet

Développement durable: le gouvernement Charest sévèrement jugé



PAUL JOURNET
La Presse

 Suivre

 AJOUTER À
MA PRESSE

PARTAGER

 Recommander 888

 Tweeter 174

 +1 9



(Québec) Le gouvernement libéral de Jean Charest répétait que Québec récoltait le maximum d'argent possible de ses ressources minières, mais il n'avait pas le moyen de le savoir, car il n'avait pas fait d'analyse coût-bénéfice, même sommaire. C'est ce que révèle le [rapport du commissaire au développement durable Jean Cinq-Mars](#), rendu public mercredi.

Il dénonce aussi l'absence de contrôle de la qualité de l'eau et le déversement d'eaux usées dans l'environnement, ainsi que les importants dépassements de coûts dans les infrastructures en eau, un chantier majeur qui coûtera plus de 9 milliards de dollars dans les 30 prochaines années.



Pour les mines, le commissaire a procédé au suivi de 15 recommandations formulées en 2009. Le gouvernement libéral a fait des «progrès satisfaisants» dans seulement quatre cas, essentiellement dans le partage d'information entre les différents ministères et la délivrance de certificats de libération, qui attestent qu'une minière a rempli ses obligations environnementales après la fin de l'exploitation.

Pour le reste, le commissaire reste sur sa faim: «Le ministère des Ressources naturelles n'a pas effectué d'analyse des principaux coûts et bénéfices liés à l'exploitation minière. Or, sans un tel exercice, il demeure impossible d'estimer les retombées nettes des activités minières pour la société québécoise.» Par exemple, on n'a pas intégré les dépenses en infrastructures et les rabais d'électricité utilisés pour attirer les minières.

Et c'est sans compter l'évaluation des externalités négatives pour l'environnement. Pourtant, le gouvernement aurait pu construire son évaluation à partir d'études privées existantes, explique-t-on au bureau du commissaire.

Le gouvernement libéral avait [haussé les redevances sur les profits de 12 à 16 %](#). Le gouvernement péquiste consulte les minières afin de [mettre sur pied un nouveau régime](#), avec un impôt sur la valeur brute, et non nette. Il a déjà relevé que, en raison des différentes déductions fiscales, 10 minières sur 19 n'avaient pas versé un seul dollar de redevances en 2010.

Autres reproches du commissaire: il n'y a pas eu de progrès satisfaisants pour s'assurer que les minières respectent leurs plans de réaménagement et de restauration ou offrent une garantie financière suffisante pour restaurer le site après exploitation. On ne vérifie pas l'inspection des sites à «une fréquence optimale», et on ne documente pas les dossiers pour permettre un suivi efficace. Pendant ce temps, la valeur des sites orphelins - abandonnés par les minières et dont la restauration doit être payée par les contribuables - s'élève à 1,1 milliard de dollars. Elle était de 269 millions il y a quatre ans.

Le gouvernement libéral avait essayé d'adopter deux réformes de la loi sur les mines. La dernière, le [projet de loi 14](#), resserrait notamment les règles sur la restauration des sites. Il exigeait que les minières offrent une garantie de 100 % des coûts de restauration. Mais il était dénoncé par les environmentalistes et a été bloqué par l'opposition péquiste. Les environmentalistes ont néanmoins demandé son adoption l'hiver dernier, car il était préférable selon eux au statu quo.

La ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, doit bientôt déposer son [projet de loi sur les mines](#). Pour ne pas attendre son adoption, qui n'est pas garantie puisque le gouvernement est minoritaire, Mme Ouellet décrètera bientôt un règlement pour forcer les minières à garantir 100 % des coûts de restauration.

À LIRE AUSSI

[Payantes pour qui, les mines?](#)

[Québec veut forcer les sociétés minières à dévoiler leurs chiffres](#)

[Restauration des sites miniers: resserrement des règles proposé](#)

[Pétrolia à Gaspé: le bras de fer se poursuit](#)

[Redevances minières: le gouvernement invité à tenir sa promesse](#)

SUR LE MÊME THÈME

[ministère des Ressources naturelles |](#)

[Jean Charest |](#)

[Martine Ouellet |](#)

[Lois et règlements | Mines |](#)

[Indice et classement |](#)

[Ressources naturelles](#)

DU MÊME AUTEUR

[Québec veut un règlement sur l'eau](#)
[Vers un règlement sur la protection de l'eau](#)

[Audit externe au MTQ: on ne s'attaque pas à la source du problème, dénonce la CAQ](#)

[Québec veut forcer les sociétés minières à dévoiler leurs chiffres](#)

[Extras sur les chantiers: Québec commande une vérification externe](#)

Inquiétudes pour l'eau

Le manque de suivi dans les importants contrats en infrastructures d'eau potable inquiète aussi le commissaire. Plus de 9 milliards de dollars en dépenses sont prévus dans les prochaines décennies pour réaliser ces travaux et mettre en oeuvre le règlement sur l'assainissement des eaux usées. Mais les municipalités manquent de compétences techniques pour suivre ces travaux.

Le gouvernement «subit ultimement une grande partie des répercussions financières». Et il n'aide pas sa cause. Le commissaire note des «lacunes» dans la surveillance au ministère des Affaires municipales. Parfois, les coûts et subventions doublent presque par rapport à ce qui était prévu. «Le gouvernement n'a pas l'assurance de payer un coût optimal», conclut le commissaire. Il déplore aussi l'absence de «portrait global et récent» des infrastructures.

Le problème n'est pas seulement financier. La qualité de l'eau et de l'environnement est aussi préoccupante, à en juger par le rapport.

L'une des «principales causes» de la [tragédie de Walkerton](#), survenue en 2000 en Ontario, était le manque de compétence du personnel, rappelle le commissaire. À cet égard, le Québec s'est amélioré. Mais il reste en retard. «Les exigences minimales d'apprentissage et de formation du Québec sont moins élevées que celles des autres provinces canadiennes», écrit le commissaire.

Pourtant, le gouvernement Landry s'était doté en 2002 d'une politique nationale de l'eau. «Ses résultats n'ont pas été concluants», lit-on dans le rapport.

Il n'existe pas de cadre de gestion pour mettre cette politique en place, note-t-il. On manque aussi de connaissances. Et quand il y en a, les données demeurent «partielles» et «non consolidées», donc difficilement utilisables. Le gouvernement a même cessé de produire un bilan annuel en 2008.

On n'est donc pas en mesure de connaître le «coût véritable de l'eau». Et sans connaître ce coût, il est difficile de mettre en place des mesures utilisateur-payeur, pollueur-payeur ou de conservation.

Le gouvernement a essayé d'agir pour limiter la consommation et [mettre à jour les infrastructures](#). Mais la coordination entre les différents ministres reste «sporadique», ce qui nuit à leur efficacité.

Pour la qualité de l'eau potable, les lois et règlements en vigueur se comparent à ceux des autres provinces canadiennes, observe le commissaire. On manque toutefois de mesures de contrôle pour bien les appliquer. Par exemple, la méthode de prélèvement des échantillons ne permet pas de garantir l'évaluation de la qualité de l'eau.

Le suivi est aussi déficient dans le cas des eaux usées. Certaines municipalités (32 des 50 visées par le rapport) rejettent encore parfois directement leurs eaux usées dans la nature, sans les traiter. On a relevé 140 débordements non conformes. Et lorsqu'on note ces infractions, il y a de «longs délais avant le retour à la conformité». Parfois, il faut attendre plus de 10 ans.

L'année dernière, le [rapport du Commissaire au développement durable](#) avait aussi sévèrement critiqué le gouvernement Charest. Il avait notamment déploré la reddition des comptes déficiente et le manque de données dans le plan de lutte contre les changements climatiques.

Bachand défend son travail

L'ancien ministre libéral des Finances, Raymond Bachand, assure qu'il disposait de suffisamment d'études pour choisir le bon taux de redevances. «On avait des dizaines et des dizaines d'études sur l'impact économique de l'industrie minière», a-t-il dit. Il mentionne entre autres les [études de Secor](#), KPMG et [PricewaterhouseCoopers](#), ainsi qu'une autre de Ressources naturelles Canada. Cette étude a établi que «l'ensemble de ce qu'on retire au Québec est plus élevé que dans les autres provinces canadiennes», indique-t-il. Si une minière faisait 100 dollars de profits, elle devait en verser 41 à Québec, et 30 à l'Ontario, le principal concurrent pour attirer les investissements. Si on haussait encore le niveau, on risquait de faire fuir les minières, soutient-il.

Ces informations restent toutefois insuffisantes pour fixer le niveau de redevances, selon le commissaire Cinq-Mars. «On ne peut pas simplement comparer les redevances avec ce qui se fait ailleurs. Il faut vraiment faire une analyse de coût-bénéfice. À ce moment-là, on aura un portrait réel.»

La ministre Ouellet n'a pas voulu affirmer clairement que son gouvernement aura le temps de réaliser un tel exercice avant d'annoncer son nouveau régime de redevances. «C'est certain (qu'une étude coût-bénéfice) sera dans l'analyse. Il y a une partie de ça qui sera réalisé», a-t-elle affirmé. En plus de son projet de loi sur les mines et du nouveau régime de redevances, elle prépare aussi un plan d'action sur les sites miniers orphelins.

Québec solidaire lui demande de bouger rapidement. «La ministre elle-même a admis en commission parlementaire que nous ne connaissons même pas le tonnage de fer extrait par les minières et que pour les autres minerais, nous devons nous fier aux chiffres fournis par les compagnies. Il faut sortir de cette position de faiblesse collective pour mieux négocier avec l'industrie minière», insiste son député Amir Khadir.

Les environnementalistes demandent aussi à la ministre d'adopter les recommandations du commissaire. Ces recommandations sont «souhaitables, réalistes et réalisables», selon Suzann Méthot de l'Initiative Boréale canadienne. «L'idée n'est pas de freiner le développement, mais de s'assurer que l'exploitation des ressources non renouvelables ne se fasse pas au détriment de la viabilité à long terme de nos communautés et de l'environnement. Le Forum sur les redevances est une réponse positive, mais il faudra faire plus et réviser profondément la loi sur les mines», estime-t-elle.

La Coalition pour que le Québec ait meilleure mine abonde dans le même sens. «C'est ce que nous dénonçons depuis plus de cinq ans. Il est temps que les choses changent et que les partis politiques cessent de faire de la petite politique sur le dos de l'environnement, de la santé et de la qualité de vie des citoyens directement touchés», a affirmé par voie de communiqué Henri Jacob de l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, un groupe membre de la Coalition.

Chine : la pollution pèse sur la sécurité des eaux souterraines



2013-02-25 18:40:25 cri

Ces derniers temps, des scandales autour de la pollution des eaux souterraines ont été révélés en Chine. La sécurité des eaux souterraines est entrée encore une fois dans la ligne de mire de l'opinion. Une enquête menée par l'autorité de protection de l'environnement montre que la qualité des eaux souterraines est relativement mauvaise, voire extrêmement mauvaise, dans plus de 55% des villes chinoises. Qu'est-ce qui aggrave la pollution des eaux souterraines ? Comment prévenir une telle pollution ?

Tout récemment, certains médias ont révélé qu'il existait depuis trois ans une décharge immense de plus de 3000 mètres carrés dans une zone à 6 kilomètres en amont du réservoir Miyun, qui est la principale source d'approvisionnement en eau de Beijing. Une telle révélation a attiré une grande attention. Une décharge présente en amont du réservoir fait sans aucun doute penser au danger latent qui pèse sur la qualité de l'eau dans le réservoir Miyun et celle des eaux souterraines environnantes. Quelle est la qualité de l'eau dans le réservoir Miyun ? Quelles sont les suites concernant cette décharge ? On écoute le porte-parole du gouvernement local :

« La visite sur place a confirmé le reportage de certains médias. Nous avons pris une série de mesures pour y remédier. Premièrement, nous avons organisé le transport des déchets de la décharge en question vers la déchèterie publique agréée. Deuxièmement, nous avons mené une campagne d'enquête sur le traitement des déchets sur l'échelle de tout le bourg. Par ailleurs, ce qu'il faut souligner, c'est que, selon le résultat des contrôles, la qualité de l'eau du réservoir se conforme aux normes étatiques sur l'eau potable de 2e classe, et que les consommateurs peuvent être rassurés en la buvant. »

Effectivement, avant la révélation de l'affaire du réservoir Miyun, la question de la sécurité des eaux souterraines a été très suivie par l'opinion. Toujours ce mois de février, certains internautes chinois ont révélé dans leur mini-blog que certaines entreprises industrielles à Weifang, dans la province du Shandong, ont déversé des eaux polluées dans les eaux souterraines via des puits à pression et ont pollué des eaux souterraines. L'autorité locale de protection de l'environnement est intervenue. Le résultat de l'enquête est toujours attendu, mais la population a suivi de près cette affaire. Un habitant de Weifang :

« L'autorité concernée doit resserrer la réglementation régissant le déversement et le traitement des eaux polluées. Il faut renforcer le contrôle pour que la vie et la santé de la population ne soient pas mises en danger. »

Selon une enquête menée par le Ministère chinois du territoire et des ressources, de 2000 à 2002, plus de 60% des ressources en eaux souterraines ont été entre la 1ère classe et la 3e classe. Mais en 2009, celles de 4e et 5e classe ont représenté plus de 70% du total. Selon une enquête de l'autorité de protection de l'environnement, en 2011, la qualité des eaux souterraines a été relativement mauvaise, voire extrêmement mauvaise, dans 55% des villes chinoises. Ces chiffres relayés par les médias ont suscité des inquiétudes parmi la population.

Notre journaliste a interviewé un spécialiste des eaux souterraines, le professeur Xie Xinming. Selon lui, la pollution des eaux souterraines est loin d'être aussi grave que les chiffres l'ont montré. On l'écoute :

« Notre système d'évaluation de la qualité des eaux a ses points faibles. Je dirais que si le résultat d'évaluation d'une composante n'est pas satisfaisant, le résultat de l'ensemble ne sera pas satisfaisant non plus. Une autre chose qui influence l'évaluation, c'est le nombre des points de contrôle. Actuellement, les points de prélèvement d'échantillons des eaux souterraines sont moins nombreux. Donc, il est impossible de faire des prélèvements en masse. Conséquence : la qualité de l'eau d'un puits de prélèvement pourrait représenter celle d'une zone immense. C'est pourquoi le résultat de l'évaluation semble beaucoup plus grave. »

Néanmoins, Xie Xinmin a avoué que la qualité des eaux souterraines avait tendance à se détériorer. Selon lui, l'autorité concernée doit faire attention à une telle tendance. En Chine, la réglementation régissant le déversement des eaux polluées est la « Loi sur la prévention de la pollution des eaux ». Mais bon nombre de clauses techniques de cette loi ont beaucoup été retardées. Ceci a provoqué un manque de soutiens juridiques, en pratique. En même temps, la responsabilité non clairement définie en matière de supervision de la pollution des eaux souterraines a causé un manque de supervision. Le Professeur Xie :

« Le croisement des attributions entre différents services a sans doute des impacts. Par exemple, l'autorité de protection de l'environnement se charge de l'aménagement, alors que l'autorité des eaux s'occupe de la protection et de l'exploitation. En cas d'une pollution des eaux survenue au cours de l'exploitation, quelle autorité doit assumer la responsabilité ? Ce n'est pas clair. Maintenant, dans beaucoup d'endroits, une fois que les eaux souterraines étaient polluées, celles-ci ont fini par être abandonnées. A l'avenir, nous ne devons pas permettre la continuation d'une telle tendance. Il nous faut prendre des mesures pour y remédier. Mais pour l'instant, nous avons des lacunes en la matière. »

Selon le professeur Xie Xinmin, avec le développement rapide de l'économie, les autorités concernées doivent multiplier les investissements dans la protection des ressources en eaux souterraines et la prévention de leur pollution. Par ailleurs, elles doivent actualiser les réglementations en la matière.

La Presse

27 fév. 2013

Paul Journet et Marc Rochette

Publié le 27 février 2013 à 07h48 | Mis à jour à 07h48

Québec veut un règlement sur l'eau

PAUL JOURNET et MARC ROCHETTE

Le Nouvelliste

(Québec) Québec veut prévenir les affrontements comme celui entre la Ville de Gaspé et la société Pétrolia. Un nouveau règlement sur la protection des sources d'eau potable sera adopté au cours des prochaines semaines pour régler de tels conflits entre une municipalité et une société pétrolière.

«On va établir une distance séparatrice entre les forages et les sources d'eau potable et les résidences», a annoncé le ministre délégué aux Régions, Gaétan Lelièvre.

En décembre dernier, le conseil municipal de Gaspé a adopté un règlement pour protéger ses puits artésiens. Elle interdisait ainsi les forages qui pourraient «altérer la qualité de l'eau». Cette mesure visait à bloquer le forage exploratoire du puits Haldimand no 4 de la société junior Pétrolia.

La pétrolière québécoise avait obtenu un permis en bonne et due forme de Québec l'été dernier, et son forage ne nécessitait pas de fracturation hydraulique. Deux droits s'affrontaient donc.

ma AJOUTER À MA PRESSE

PARTAGER

f Recommander 0

Twitter 0

+1 0



À LIRE AUSSI

[Vers un règlement sur la protection de l'eau](#)

[Pétrolia à Gaspé: le bras de fer se poursuit](#)

[«Protéger l'eau potable est une nécessité»](#)

[Pétrolia doit suspendre son projet à Gaspé](#)

Le règlement que prévoit adopter Québec aura préséance sur celui de la municipalité. Il empêchera désormais l'exploration ou l'exploitation d'hydrocarbures à une certaine distance - qui n'a pas encore été précisée - des sources d'eau potable et des résidences. À Gaspé, une maison se situait à environ 350 m du forage de Pétrolia. Le ministre de l'Environnement, Yves-François Blanchet, a déjà indiqué à La Presse qu'il serait «très surpris» qu'une telle distance soit jugée «acceptable» dans un futur règlement.

Bécancour veut appuyer Gaspé

Cette nouvelle réjouira certainement le conseil municipal de Bécancour. Lors de sa séance publique prévue lundi soir prochain, le conseil municipal passera vraisemblablement de la parole aux actes en matière de protection d'eau potable en adoptant une résolution d'appui à la Ville de Gaspé.

Déjà, lors de la réunion régulière du 4 février dernier, la mairesse Gaétane Désilets avait annoncé ses couleurs dans ce dossier, à la satisfaction d'un groupe de citoyens qui s'apprêtaient à proposer aux élus un texte de résolution.

Il y a deux semaines, à Drummondville, les mairesses et maires de dizaines de municipalités québécoises ayant adopté le Règlement dit de Saint-Bonaventure, qui vise à protéger les sources d'eau potable, avaient déclaré leur soutien et leur solidarité aux gens de Gaspé.

Pour le maire de Saint-Bonaventure et initiateur de ce règlement adopté maintenant par plus de 50 municipalités québécoises, Félicien Cardin, ce règlement ne vise pas à s'opposer au développement de ces industries.

«Nous disons aux sociétés industrielles en cause, bienvenue dans nos territoires. Mais si nous souhaitons ce développement, nous voulons en être les partenaires, pas les victimes. Nous voulons surtout que nos sources d'eau soient scrupuleusement respectées, car sans elle, aucun développement n'est possible», précise-t-il.

Pétrolia suspend ses activités

En réaction au blocage du conseil municipal, Pétrolia a décidé de suspendre ses activités à Gaspé et de les concentrer ailleurs, notamment au gisement Bourque, également en Gaspésie. Elle a toutefois laissé une foreuse à Gaspé et espère y reprendre plus tard ses forages si le projet devient acceptable. Elle n'exclut pas non plus des poursuites.

Pétrolia a dévoilé hier les résultats d'une évaluation toxicologique du puits Haldimand no 4. L'étude a été commandée à un chercheur du département de santé environnementale et de santé au travail de l'Université de Montréal. Le résultat «démontre que les craintes véhiculées par certaines personnes sont tout simplement non fondées», a affirmé son président André Proulx.

[Le président de Pétrolia convaincu de «l'illégalité» du règlement à Gaspé](#)

SUR LE MÊME THÈME

[Université de Montréal |](#)
[Pétrolia | Gaétan Lelièvre |](#)
[Yves-François Blanchet |](#)
[Lois et règlements | Société |](#)
[Règles de sécurité au travail |](#)
[Institutions locales](#)

DU MÊME AUTEUR

[Québec veut un règlement sur l'eau](#)

[Vers un règlement sur la protection de l'eau](#)

[Audit externe au MTQ: on ne s'attaque pas à la source du problème, dénonce la CAQ](#)

[Québec veut forcer les sociétés minières à dévoiler leurs chiffres](#)

[Extras sur les chantiers: Québec commande une vérification externe](#)

Dans le coffrage de surface, la toxicité des trois produits utilisés est «négligeable», selon l'étude. Pour le coffrage intermédiaire, la toxicité de cinq produits est «négligeable» et celle d'un autre est jugée «faible».

Enfin, pour le réservoir de pétrole, le forage se fait avec un fluide à base de distillat de pétrole, dont la toxicité «est qualifiée de moyenne». On ajoutera huit produits à ce fluide: la toxicité de cinq d'entre eux est négligeable et celle des trois autres est faible.

Avec la collaboration de Gabriel Delisle